Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260604-2026_06_70-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 06 - 70** - Séance du 04 juin 2026

En exercice : **27**

Présents : **23**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **28 mai 2026**

Date de l'affichage : **28 mai 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi 4 juin** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; WADIER Typhaine ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; GÉRARD Pierrick ; RICHARD Dominique ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; HUBERT Stéphane ; MÉZIANI Nadia ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne

Excusé.e.s : MATTEÏ Pauline (pouv à M.prizé). GAVARD Caroline (pouv à DUMOND Éric).

Absent.e.s : LAMBERT Charline ; LOMMERT Isabelle

Secrétaire de séance : Anne LE MAGOAROU

LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) intervient lors d'un transfert de charges entre les communes et Rennes Métropole, soit à la suite de l'adhésion d'une commune à la Métropole, soit à la suite du transfert d'un équipement ou de nouvelles compétences. La Commission identifie la nature et évalue le montant des dépenses et des recettes qui ne seront plus supportées par les communes et dont le transfert à la Métropole se traduira par une augmentation ou une diminution de l'attribution de compensation versée aux communes, suivant le principe de neutralité budgétaire.

Le IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts dispose que la CLECT est créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260604-2026_06_70-DE

La Commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Les représentants des communes à la CLECT n'ont pas nécessairement la qualité de conseiller métropolitain. Chaque membre titulaire de la Commission dispose d'une voix délibérative.

Par délibération en date du 21 mai 2026, le Conseil de Rennes Métropole a décidé de la création de la CLECT et a fixé la composition de celle-ci. Chaque commune sera représentée par un membre titulaire et un membre suppléant, à l'exception de la Ville de Rennes qui, en raison de l'importance de sa population, sera représentée par deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Il revient donc au Conseil municipal de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de la commune de Montgermont à la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Monsieur Eric DUMOND se propose volontaire comme représentant titulaire, Monsieur Hubert se présente volontairement comme représentant suppléant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a l'unanimité, désigne **Monsieur Éric DUMOND** comme représentant **titulaire** et Monsieur **Stéphane HUBERT** comme représentant **suppléant** pour la commune de Montgermont à la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Anne LE MAGOAROU

Le Maire
Laurent PRIZÉ